



REGLEMENT PARTICULIER

35^{ème} RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS

28 Juin 2014

Organisé par
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Visa FFSA

Visa Comité BFC


F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° **R 220**
DATE **6.15.14**



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement: 2 Mai 2014

Ouverture des engagements: 2 Mai 2014

Clôture des engagements: 16 Juin 2014 minuit

Parution du road-book: 22 Juin 2014 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances: 22 & 27 Juin de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Vérification des documents (Hôtel de Bourgogne) et des voitures (Place De Lattre De Tassigny, devant l'école maternelle):

- Vendredi 27 Juin 2014 à partir de 17h 30; fin des contrôles à 21h30
- Samedi 28 Juin 2014 à partir de 6h ; fin des contrôles à 7h30

Heure de mise en place du parc de départ: 27 Juin 2014 à partir de 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs (Maison du Canton): 27 Juin 2014 à 20h

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures des départ de l'étape (Podium de départ): 28 Juin 2014 à 8h 45

Départ de La Clayette de la 1^{ère} voiture: 28 Juin 2014 à 10h

Arrivée à La Clayette de la 1^{ère} voiture: 28 Juin 2014 à 19h13

Vérifications finales: 28 Juin 2014

Publication des résultats du rallye (Podium de départ): 28 Juin 2014 au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le podium de départ: 28 Juin 2014 après la validation des résultats par la direction de course

Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE organise le samedi 28 Juin 2014 un rallye régional dénommé :

35^{ème} Rallye Du Brionnais

Le présent règlement a reçu du Comité Régional Bourgogne Franche Comté
le numéro : 31 le : 18/03/2014

et reçu le permis d'organisation de la FFSA
numéro: en date du:

- Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

Président: Ivan GAILLARD

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, M.DURIX, G. DEBARREIX, D. RABIAN...

Téléphone: 03 85 28 22 68

Fax : 03 85 27 90 69

Permanence du Rallye: Maison du Canton 71800 LA CLAYETTE le 28 Juin 2014 de 6h30 à 23h

- Article 1.1 : Officiels

Commissaires Sportifs :	François MONATH	(Président)	licence n° 16146
	Josiane CHARLEUX		licence n° 9434
	Jacques NOMBLOT		licence n° 5565

9 route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Tel : 03 85 28 22 68

Fax : 03 85 28 90 69



Directeur de Course :	Eric TEMMERMAN	licence n° 26388
Directeur de Course Adjoint:		
	Michel POTHEAU	licence n° 115790
(Véhicule tricolore)	Jean-Louis LAURENT	licence n° 3294
(Véhicule damier)	Alain VOILLAT	licence n° 1912
Directeur d'ES:	Gérard FINQUEL	licence n° 1913
	André DELLA TORRE	licence n° 15060
Commissaires Techniques:		
(Responsable)	Christian ALLOIN	licence n° 13706
	Gérard JOUVHOMME	licence n° 51582
	JAMET Michel	licence n° 189386
	BILLOUD Alain	licence n° 13082
Juge de faits:	Eric GACON	licence n° 9100
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		
	Max LOLLIA SAINT-ANGE	licence n° 150787
	Aimée DUCHAINE	licence n° 3292
Chargés des relations avec la presse :		
	Dominique RABIAN	licence n° 20036
	Médecin Chef :	Docteur FATAH

- **Article 1.2 : Eligibilité**

Le 35^{ème} Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2014, la coupe de France des rallyes 2014 (coefficient 2).

- **Article 1.3 : Vérifications**

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site « asadunoise.fr ».

Les vérifications administratives auront lieu le :

- 27 Juin 2014 de 17h30 à 21h15 à l'Hôtel de Bourgogne
- 28 Juin 2014 de 6h00 à 7h15 à l'Hôtel de Bourgogne

Les vérifications techniques auront lieu le :

- 27 Juin 2014 de 17h45 à 21h30 devant l'école maternelle (Place De Lattre De Tassigny)
- 28 Juin 2014 de 6h15 à 7h30 devant l'école maternelle (Place De Lattre De Tassigny)

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 28 juin 2014 uniquement sur demande écrite de l'équipage à l'organisateur dans les délais légaux d'engagement et dans la limite de 30 véhicules.

Tous les équipages participants au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et techniques conformément à la réglementation FFSA.



Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix-Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de la main d'œuvre: 60 € TTC

Article 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 : Concurrents et Pilotes

- Article 3.1 : Demande d'Engagement - Inscriptions

- Article 3.1.1 :

Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 Juin 2014.

- Article 3.1.2 :

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les 2 rallyes (moderne et vhc).

- Article 3.1.3 :

Les droits d'engagement sont fixés:

- avec la publicité facultative des organisateurs: 345 €
- sans la publicité facultative des organisateurs: 690 €

Les équipages (pilote + copilote) licenciés à l'ASA Dunoise seront remboursés de 25 € dans un délai de 2 mois après le rallye.

Remboursement des droits d'engagement en cas de forfait: Conforme à la réglementation générale FFSA.

- Article 3.1.4 :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.

- Article 3.3 : Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4 : Voitures et Equipements

- Article 4.1 : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

- Article 4.2 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA



L'assistance sera interdite sur les voies conformément aux indications du carnet d'itinéraire. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 m parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

- Article 4.2.1 : Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA

- Article 4.6 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.3)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

« Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. » (Modification FFSA 28/04/14)



Article 5 : Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative le jour du rallye seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

Les équipages de l'ASA DUNOISE devront s'identifier en apposant le logo de l'ASA DUNOISE sur leur véhicule.

Article 6 : Sites et Infrastructures

- Article 6.1 : Description

Le 35^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 102km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont MATEQUIP MASSA PNEUS (7,0 km) et VERNAY (6,3 km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

- Article 6.2 : Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu les 22 et 27 Juin 2014 de 9h 00 à 12h00 et de 13h30 à 19h 00, le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction.

Article 7 : Déroulement du Rallye

- Article 7.1 : Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des Commissaires sont:

- Commissaire de route: Chasuble Fluo
- Chef de poste: Chasuble Fluo

Article 8 : Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 : Classements

Conforme au règlement standard FFSA



Article 10 : Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	80 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	120 € + coupe		Coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	70 € + coupe			Coupe	130 € + coupe	130 € + coupe	130 € + coupe
4 ^{ème}	Coupe	Coupe				Coupe	110 € + coupe	110 € + coupe
5 ^{ème}							80 € + coupe	80 € + coupe
6 ^{ème}								60 € + coupe

1^{ère} Equipage Féminin : 80€ + 1 Coupe (pilote et copilote) - 150€ si plus de 3 partants

La remise des prix se déroulera à La Clayette 28 Juin 2014 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ

Les primes scratches, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes confondus à la réglementation 2014 (5 groupes et 19 classes)

Les Classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7, 7K et 7S seront confondues pour la remise des prix.

Il est prévu une coupe pour les commissaires

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES: 18500 €

Pour les Reconnaissances :

Café + Croissant
2,00€

Menu
Spécial Reco. à 13,00 €

Hôtel Restaurant de Bourgogne

9, route de Charolles - 71800 La Clayette

Tél. : 03 85 26 90 50 - Fax : 03 85 26 90 69